

**8845-03-2024**  
**Ouverture**  
**de la séance**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 4 mars 2024 à 20 :00 hrs, sont présents les conseillers, André Raymond, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière.

Sont absents les conseillers Léo Choquette, Patrick Wenning et Josiane Fabry ;

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 19h00 hrs.

Il est proposé par André Raymond appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 6 mars 2024.

**8846-03-2024**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point Varia ouvert.

**8847-03-2024**  
**Adoption du**  
**procès-verbal**  
**du 6 février**

Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 5 février 2024.

**8848-03-2024**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de février**  
**et ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par André Raymond appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de février 2024 totalisant la somme de 735.84\$

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de février 2023 au montant de : 108 321.41\$

Pour un total de comptes à payer de 109 057.25\$

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Marijke Wynants, Directrice générale  
Greffière-trésorière

**Période de**  
**questions**

**8849-03-2024**  
**Octroi de contrat**  
**entretien et**  
**fauchage terrains**  
**municipaux**

Attendu que la municipalité a reçu une soumission des Entretiens Archambault pour le fauchage des terrains municipaux ;

Attendu que le soumissionnaire offre le service d'entretien et fauchage des terrains municipaux pour la saison 2024 et 2025 au même tarif qu'en 2023 c'est-à-dire 7250\$ plus taxes' ;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond, appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat d'entretien et de fauchage de terrains municipaux à : Samuel Archambault soumissionnaire, lequel est conforme, pour un montant de 7250\$ excluant les taxes et ce pour les années 2024 et 2025.

**8850-03-2024**  
**Octroi de contrat**  
**réfection de la**  
**toiture du CLSC**

Attendu que la municipalité a reçu une soumission pour la réfection de la toiture du CLSC par Toiture HP au montant de 141 135 \$ plus taxes et Toitures Brault au montant de 99 621\$ plus taxes

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza, appuyée par André Raymond il est résolu à l'unanimité que la Municipalité octroie le contrat de réfection de la toiture du CLSC à : Toiture Brault, lequel est conforme, pour un montant de 99 621\$ plus taxes.

**8851-03-2024**  
**Modification du**  
**poste d'adjointe**  
**administrative**

Attendu que la municipalité n'a plus de directrice adjointe, greffière trésorière adjointe (DGA) depuis octobre 2023

Attendu qu'une partie des fonctions de DGA ont été attribuées à l'adjointe administrative actuelle ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la modification du titre de l'adjointe administrative au titre de greffière trésorière adjointe.

**8852-03-2024**  
**Demande de**  
**commandite**  
**d'Artysan**  
**Productions**

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu une demande de commandite d'Artysan Productions pour l'évènement Arts et Métiers d'Arts d'Henryville qui se tiendra le 21 et 22 septembre prochain ;

Attendu que la municipalité a réservé au budget 2024 un montant de 2,000. \$ pour ledit évènement ;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza, appuyée par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la municipalité subventionne l'évènement pour un montant de 2,000.\$ tel que prévu au budget.

**8853-03-2024**  
**Sensibilisation au**  
**mois de l'autisme**

Attendu qu'Avril est le mois de l'Autisme au Québec ;

Attendu que sensibiliser sa communauté à l'autisme contribue à construire une société plus respectueuse des forces et des défis des personnes autistes ;

Attendu que pour favoriser l'inclusion de toute la communauté autistique dans l'espace social, il faut rendre visible l'autisme au sens large ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'illuminer de bleu l'hôtel de ville afin de sensibiliser les citoyens au sujet de l'autisme.

**8854-03-2024**  
**Journée Cycliste**  
**du Lac**  
**Champlain 2024**

Attendu que la municipalité a reçu une demande pour le passage du circuit cycliste du Lac Champlain lequel évènement doit se tenir le samedi 08 juin prochain ;

Attendu que le conseil municipal est en accord avec le passage de cyclistes dans notre municipalité ;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond, appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec le passage de cyclistes le 08 juin 2024;

Que la municipalité va aviser le directeur des services incendies de la tenue de l'évènement.

**8855-03-2024**  
**Mai, moi de**  
**l'arbre et des**  
**forêts**

Attendu que chaque année le ministère des ressources naturelles et des forêts, en collaboration avec l'association forestière du sud du Québec offre gratuitement des arbres à aux municipalités qui en font la demande ;

Attendu que la municipalité tient à sensibiliser ses citoyens à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts ;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande auprès de l'association forestière du sud du Québec afin de recevoir une quantité d'arbres à offrir à ses citoyens en mai , mois de l'arbre et des forêts

**8856-03-2024**  
**Dépenses activités**  
**de Pâques**

Attendu que la municipalité va tenir, le 30 mars prochain, une série d'activités spéciales pour célébrer Pâques ; ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement d'une facture au montant de 482.90\$ à Événements Funparty inc. pour leur service d'animation

**8857-03-2024**  
**Clinique mobile**  
**saison 2024**

Attendu que le CISSS de la Montérégie-Centre débute sa planification pour la prochaine saison de la clinique mobile,

Attendu que la clinique aimerait être présente à Henryville un vendredi aux deux semaines et cela dès le mois d'avril,

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le service de clinique mobile à être présente sur le territoire d'Henryville pour la saison 2024 ;

**8858-03-2024**  
**Dépôt de projet**  
**Caisse du Haut**  
**Richelieu**

Attendu que la municipalité aimerait se doter d'un jeu d'eau au Parc des Copains pour la prochaine saison estivale ;

Attendu qu'il est possible d'obtenir une contribution financière de la Caisse du Haut Richelieu pour un tel projet ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de contribution financière auprès de la Caisse du Haut-Richelieu ;

**8859-03-2024**  
**Renouvellement**  
**de la contribution**  
**municipale aux**  
**frais d'inscription**  
**du camp de jour**  
**et du transport**

Attendu que, lors de la séance du 4 décembre 2023, le conseil municipal a mandaté le Centre l'Estacade pour son camp de jour 2024,

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Maxime Partenza il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le remboursement aux parents qui en feront la demande, d'un montant de 400. \$ provenant de la politique familiale ; pour les frais d'inscription de chaque enfant au camp de jour ;

Que le transport par autobus sera desservi par Groupe Ménard au frais de la municipalité au coût de :482.90\$ par jour taxes incluses pour une durée de 8 semaines ;

Que la municipalité est en recrutement afin d'offrir à ses citoyens un service de garde au coût de 60\$ la semaine pour toute la durée du camp de jour.

**8860-03-2024**  
**Regroupement du**  
**service de**  
**répartition des**  
**appels d'urgence**

Attendu que lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023, les membres du conseil municipal ont résolu de mandater la MRC pour étude sur le possible regroupement pour l'ensemble du territoire de la MRC des services de répartition des appels d'urgence ;

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a préparé une grille des montants de contribution pour l'étude de faisabilité en vue d'un projet de Centre d'urgence 911 primaire et secondaire incendie avec la ville de Saint-Jean-sur Richelieu pour 12 des 14 municipalités de la MRC.,

Attendu que le conseil municipal estime que les coûts pour l'étude de faisabilité du regroupement sont trop élevés ;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord il est résolu à l'unanimité que la Municipalité d'Henryville se retire du projet de regroupement régional pour la répartition des appels d'urgence incendie et par le fait même de l'étude de faisabilité

**8861-03-2024**  
**Nomination des**  
**membres du CCU**

Attendu qu'il y a lieu pour la Municipalité de renouveler la nomination des membres de son CCU, Comité Consultatif en Urbanisme,

Attendu que les membres actuels ont tous réitérer leur désir de continuer à exercer leurs fonctions en tant que membre du CCU ;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par André Raymond il est résolu à l'unanimité que la Municipalité d'Henryville procède au renouvellement de la nomination de Mme Christiane Veilleux, M. Éric Lord, M. Patrick Bergeron et M. Louis Charest à titre de membre du CCU de la Municipalité d'Henryville.

Que la municipalité s'engage à ce que leur soit donné la nouvelle formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 modifiant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Que le conseil municipal tient à remercier les citoyens qui ont présenté leur candidature afin de servir comme membre du CCU

**8862-03-2024**  
**Avis de motion et**  
**dépôt du premier**  
**projet du**  
**règlement 59-**  
**2006-38**

Attendu qu'une demande de modification au zonage a été déposée le 11 septembre 2023 par Mme Fanny Delisle (requérante) au 698, rang St-Jean-Baptiste matricule 2899-71-1510 afin d'autoriser la classe B-8 de l'usage commercial dans la zone 521 ;

Attendu que le changement a pour but de réaliser un projet de sentier forestier ouvert au public, situé dans une aire forestière de 4 hectares ;

Attendu que les documents pour cette demande ont été déposés ;

Attendu que les citoyens vont bénéficier d'un accès au sentier projeté ;

Attendu que l'autorisation de la classe B-8 commercial ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines ;

Attendu que les membres du CCU sont favorables à l'autorisation de la demande ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyé par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville autorise l'avis de motion et le dépôt du 1<sup>er</sup> projet du règlement 59-2006-38

**8863-03-2024**  
**Avis de Motion et**  
**dépôt du 1<sup>er</sup> projet**  
**de résolution pour**  
**la demande de**  
**PPCMOI 230-**  
**2023-01**

Attendu qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposé le 11 janvier 2024 par M. Benoit Guérin pour l'immeuble situé au 1030-1038 route 133 sur le lot 4 775 984 du cadastre du Québec afin de permettre le remplacement d'un bâtiment principal en habitations multifamiliales de 12 logements dans la zone 527 et qu'elle concerne un projet admissible ;

Attendu que la demande comprend des éléments dérogatoires au règlement de Zonage 59-2006-28 qui concerne l'usage de la classe C-2 multifamiliales isolées ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné le projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le règlement 230-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble ;

Attendu que le projet de construction impliquant le remplacement d'un bâtiment principal à des fins résidentielles est conforme à la loi en raison d'un droit antérieur (autorisation CPTAQ 437537)

Attendu que les membres du CCU sont favorables à l'approbation du projet de PPCMOI tel que présenté ;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond, appuyé par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'avis de motion et le dépôt du 1<sup>er</sup> projet de résolution pour la demande de PPCMOI 230-2023-01

**8864-03-2024** Attendu que lors de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2024, les membres du conseil municipal ont résolu l'achat de poteaux de la MRC Stables de 48 pieds (à l'exception de 4 pour 4K pour le LL) afin de la MRC à l'éclairage de répartition des appels d'urgence;

Attendu que la MRC du Centre-Richelieu est impréparée en ce qui concerne les achats de 3180\$ sur plus de faisabilité en vue d'un projet de Centre d'urgence 911 primaire et secondaire incendie avec la ville de Saint-Jean-sur Richelieu pour 12 des 14 municipalités de la MRC., En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Maxime Partenza il est résolu à l'unanimité que la Municipalité d'Henryville autorise l'achat des 4 poteaux de faisabilité de 3180\$ dont les coûts sont trop élevés ;

**Varia**

En conséquence, sur la proposition de                    appuyée par                    il est résolu à l'unanimité que la Municipalité d'Henryville se retire du projet de regroupement régional pour la répartition des appels d'urgence incendie et par le fait même de l'étude de faisabilité

**8865-03-2024**  
**Facture**  
**aménagement**  
**paysager**

Attendu que la municipalité a prévu au budget un montant pour les dépenses liées aux achats pour l'aménagement paysager de la municipalité ;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond, appuyé par Michel Lord , il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture au montant de 1282.50\$ plus taxes aux serres Ste Anne pour l'achat de jardinières et pots ;

**Période de questions**

**8866-03-2024**

**Levée de la séance** Sur la proposition d'André Raymond appuyée par Maxime Partenza il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h01hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Marijke Wynants*

.....  
*Danielle Charbonneau*  
*Mairesse*

.....  
*Marijke Wynants, Directrice générale*  
*Greffière-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*